



SIGNATURE DE PARTENARIAT



MFFE
Ministère de la Femme, de la
famille et de l'enfant

&



CDAIM
Chambre du Droit des
Affaires et de l'Immobilier

LE 20 JUIN 2023, LE MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT (MFFE) ET LA CHAMBRE DU DROIT DES AFFAIRES ET DE L'IMMOBILIER (CDAIM) ONT SIGNÉ UNE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT visant à œuvrer ensemble pour l'amélioration des conditions de vie des populations, en mettant l'accent sur la promotion et l'autonomisation des femmes. Cette collaboration vise à créer une synergie entre les deux entités afin de renforcer l'impact de leurs actions en faveur des femmes et des couches vulnérables de la société.

Cette convention met en avant les objectifs suivants :

- Coordination des Activités : Les deux parties s'engagent à travailler en étroite collaboration pour une meilleure coordination de leurs activités respectives.

En unissant leurs efforts, ils chercheront à maximiser leur efficacité et à éviter les chevauchements d'actions.

- Appui Institutionnel à la CDAIM : Le MFFE apportera un soutien institutionnel à la CDAIM dans ses efforts de recherche de soutien financier et technique pour accompagner ses actions en faveur des femmes.

- Utilisation du Nom et du Logo du MFFE : La CDAIM sera autorisée à utiliser le nom et le logo du MFFE, sous réserve d'une demande expresse et circonstanciée formulée à cet effet. Cela permettra de renforcer la visibilité et la légitimité des actions menées par la CDAIM en collaboration avec le MFFE.

- Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin dans l'Immobilier : Les

deux parties s'engagent à promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de l'immobilier. Des mesures spécifiques seront prises pour encourager et faciliter la participation des femmes dans ce domaine économique clé.

- Promotion et Autonomisation de la Femme : La convention vise à encourager activement la promotion et l'autonomisation des femmes dans tous les aspects de la société. Cela comprend l'accès à l'éducation, à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à la prise de décisions, contribuant ainsi à réduire les inégalités entre les genres.

- Autonomisation des Femmes en Milieu Urbain et Rural : La convention vise à contribuer à l'autonomisation des femmes, qu'elles vivent en milieu urbain ou rural. Des projets à caractère humanitaire seront développés pour répondre aux besoins spécifiques des femmes dans différents contextes géographiques.

- Promotion des Droits Humains : Enfin, la collaboration entre le MFFE et la CDAIM vise à promouvoir les droits humains, en mettant l'accent sur les droits des femmes, des enfants et des couches vulnérables de la société. Cette démarche renforcera les efforts pour construire une société plus équitable et inclusive.

- Participation aux Activités Statutaires du MFFE : La CDAIM s'associera activement aux activités et journées statutaires organisées par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Cette coopération renforcera la sensibilisation aux questions relatives aux droits des femmes et des enfants. En somme, la Convention Cadre de Partenariat entre le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) et la Chambre du Droit des Affaires et de l'Immobilier (CDAIM) marque un pas significatif vers l'amélioration des conditions de vie des populations, en plaçant au cœur de ses actions la promotion de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la protection des droits humains. Cette alliance entre les deux entités renforce l'impact positif de leurs actions respectives et souligne leur engagement commun envers le bien-être et le progrès de la société.



PRESENTATION DE LA RENCONTRE

signature du protocole d'accord instituant le totem pour les promoteurs immobiliers agréés de cote d'ivoire

date : 16 juin 2023

lieu : hotel movenpick abidjan plataeu

en presence de :

- LE MINISTRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DU L'URBANISME : M. BRUNO NABAGNE KONE
- LA CHAMBRE NATIONALE DES PROMOTEURS ET CONSTRUCTEURS AGREES DE COTE D'IVOIRE (CNCPC-CI) PRÉSIDIÉE PAR M. SIRIKI SANGARE
- et la chambre des aménageurs, promoteurs et constructeurs de cote d'ivoire (capc-ci) dirigée par m. daniel-félix usher

